

Recommandations préfectorales
Port du masque obligatoire dans les cimetières le jour de la toussaint
Pas de porte à porte pour Halloween cette année



Iges commune de Glaire

Glaire

Septembre - Octobre 2020

Flash-info n° 138 de la Commune



Edito du Maire

Ce flash info qui relate la vie dans notre commune est également « victime » des conséquences de la pandémie qui nous frappe depuis plusieurs mois et dont nous constatons actuellement l'arrivée d'une deuxième « vague ».

De nombreuses activités et cérémonies ont été annulées afin de respecter les règles sanitaires préconisées par les services de l'Etat.

En l'absence de vaccin il est toujours nécessaire de bien s'y conformer afin de préserver la santé de chacun d'entre nous mais également de ne pas surcharger les services de santé pour qu'ils puissent toujours prodiguer les soins nécessaires aux patients qui leur sont confiés.

Malgré toutes les contraintes sanitaires et administratives notre commune poursuit ses activités et engagements (travaux, études, etc...).

Durant cette période inédite en raison de la COVID-19, il est toutefois nécessaire de maintenir les contacts avec le monde associatif et familial en se conformant aux règles sanitaires car la solidarité entre nous tous est la meilleure arme que nous possédons pour faire face à cette pandémie, ainsi qu'aux extrémistes qui tuent nos compatriotes et s'attaquent à nos libertés fondamentales.

Bonne lecture
André GODIN

Avec les élèves de nos écoles, respectons la planète



Les élèves de l'école ont participé au Word Clean Up Day mardi 22 septembre matin, appelé aussi journée mondiale du nettoyage. C'est une opération planétaire, lancée par l'association à but non lucratif « Let's do it Foundation », ayant pour objectif la lutte contre la pollution à travers des nettoyages citoyens. Compte tenu du contexte sanitaire, l'opération s'est effectuée dans le périmètre immédiat de l'école (cour, parking, rue Lavoisier et le chemin qui relie la rue Lavoisier à la rue Foch). Les enfants ont ramassé et trié quelques déchets (vert, jaune et verre), il y en avait peu, nous pouvons nous en féliciter! Par contre, ils ont ramassé énormément de mégots, essentiellement sur le parking de l'école et sur le terrain de pétanque. Nous espérons que les parents respecteront le travail des enfants et jetteront dorénavant leurs mégots dans la poubelle.

Téléthon 2020: La force de guérir! Les élus s'interrogent



« La force de guérir » c'est le thème de ce téléthon 2020.

Comment organiser des animations en respectant les contraintes sanitaires?

C'est un des points discutés au dernier conseil municipal.

Les consignes préfectorales liées à la circulation du coronavirus ne permettent pas d'organiser cette manifestation comme il est d'usage de le faire dans le hall des sports.



C'est par courriel que le maire André GODIN a sollicité la directrice des écoles et le bureau des associations pour imaginer des animations tout en respectant les recommandations. Quelles que soient les implications, le don d'argent est aussi une solution.

les dispositions communales et associatives face au coronavirus

Conseil municipal



Les réunions du conseil municipal ont lieu le premier lundi de chaque mois dans la salle du conseil à la mairie. Par précaution sanitaire, le maire et les conseillers ont décidé que ces réunions se tiendront à huis clos jusqu'à la levée des gestes barrières.

Les travaux en cours sur le site communal « www.mairie-glaire.fr » permettront de prendre connaissance des comptes rendus de réunion dès la fin du mois d'octobre.

Halloween



Les présidents des associations APEG; AS GLAIRE et SAVOIR ET DETENTE informent enfants et parents que la traditionnelle quête des Bonbons dans la nuit d'halloween le 31 octobre, n'aura pas lieu cette année. Les contraintes sanitaires ne le permettent pas. Avec les enfants, espérons que les chercheurs du monde entier découvriront rapidement un vaccin pour combattre la covid-19. A l'année prochaine!!

Cérémonie du 11 novembre



Un dépôt de gerbe aura lieu aux monuments aux morts de Iges et Glaire le 11 novembre, uniquement en présence des membres du conseil municipal. Il n'y aura pas de musique; pas de porte drapeau; pas de vin d'honneur et les agents communaux ne seront pas sollicités. la brioche traditionnelle sera distribuée aux personnes entrant dans les critères.



AVIS AU PUBLIC

Enquête publique délimitation du périmètre des abords des monuments historiques de Glaire à savoir le château de Villette

Par arrêté en date du 21/10/2020, Monsieur le maire de la commune de Glaire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la création d'un périmètre délimité des abords du château de Villette (PDA), qui vise à protéger l'environnement architectural urbain et paysager susceptible de contribuer à leur conservation ou leur mise en valeur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Glaire du lundi 16 novembre 2020 au mercredi 16 décembre 2020 inclus.

Monsieur ZGAJNAR Michel, contrôleur territorial retraité, a été désigné par le tribunal administratif pour exercer la fonction de commissaire enquêteur. Il recevra le public lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Glaire:

Lundi 16 novembre 2020	:14h-16h
Samedi 28 novembre 2020	:09h-11h
Mercredi 16 décembre 2020	:15h-17h

Le dossier pourra être consulté pendant toute la période de l'enquête en mairie de Glaire aux heures d'ouverture du secrétariat et sur le site internet suivant :

<https://app.box.com/s/76eo5ycz1xrjs3co3w0igi56gxbqv9d>

Les observations du public pourront être consignées sur un registre d'enquête ou adressées au commissaire enquêteur soit par courrier envoyé à la mairie, soit par courriel à l'adresse suivante:

glaire.enquete.publique@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête et sur le site de la commune pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le maire

André GODIN

Glaire: 3 villages pour une commune et la S.H.A.S.

Samedi 26 septembre, à l'occasion des 150 ans de la défaite de Sedan, la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sédanais (SHAS) a jeté son dévolu sur la presqu'île de Iges, invitant les quatre groupes de 25 personnes qui s'étaient inscrits à la marche historique et patrimoniale, à une randonnée d'un peu plus de 2 millions d'années d'histoire.

1) Par un temps chagrin, chaque groupe masqué (coronavirus oblige), Française à Sedan, la reddition de encadré par deux accompagnateurs, a l'empereur au château de Bellevue et le démarré la randonnée en partant de la regroupement dans la presqu'île d'Iges grange place de la mairie pour y revenir devenue le camp de la misère, des après un périple de 8 kms. 80000 soldats sans nourriture.

2) Comment la Meuse, ce fleuve de 950 kms qui prend sa source à Pouilly en Bassigny dans la Haute Marne à une hauteur de 409 m, a-t-elle pu éroder le massif des Ardennes?

Autrefois, la Moselle se jetait dans la Meuse à hauteur de Pagny sur Meuse. La capture de la Moselle a eu lieu au début du quaternaire. Ce sont les débits conjugués, entre autres, des deux rivières qui ont permis l'érosion du sol.

La roche parfois plus dure et plus abrupte a imposé au fleuve de nombreuses boucles, dont celle de Iges.

Historiquement, Pépin le Bref, père de Charlemagne se reposait à la Tour après ses parties de chasse. En 1566 La Tour à Glaire intègre la principauté de Château-Regnault des comtes de Rethel. Disposant du droit de battre monnaie, un atelier se développe à La Tour à Glaire. Rapidement on y fabrique de la fausse monnaie. Les coupables sont arrêtés, mais des cavaliers forcent les portes de la prison et les en sortent.

3) Provoquer l'empereur Napoléon III pour qu'il déclare la guerre à la Prusse, c'est ce qu'a réussi le stratège politique Bismarck après avoir concocté l'insultante dépêche d'Ems.

Dans la peau du reporter de guerre, l'historien qui accueille les groupes au point 3, les emmène sur les théâtres des opérations en compagnie des généraux Bazaine, Mac Mahon et Margueritte.

4) A l'époque Gallo-Romaine, Iges était un point de passage important sur la Meuse



Une voie romaine secondaire traversait la presqu'île, reliant les deux grandes voies: Reims-Cologne et Reims Trèves via Mouzon. Le gué des Romains entre Iges et St Albert, détruit lors d'un dragage il y a environ 100 ans, permettait le franchissement du fleuve

5) En novembre 1792 le capitaine de gendarmerie Bretèche s'illustre à la bataille de Jemappes (près de Mons en Belgique). Fait chevalier de la légion d'honneur en 1804 par Napoléon 1er, Il prend sa retraite dans l'ancien presbytère de Iges. En 1831, jusqu'à sa mort en 1841, il exerce la charge de maire du village.

L'église St Martin de Iges, rénovée au XIX siècle présente en son sein un bassin liturgique et des fonts baptismaux datant du XVIè siècle.

6) Le mont d'Iges domine une partie des points de passage des invasions allemandes de 1914 et 1940.

Après avoir livré bataille sur la Sambre et la Meuse en août 1914 l'armée Française, surclassée par l'efficacité de l'ennemi, se replie sur la rive gauche de la Meuse. Dans la nuit du 25 au 26 août les Allemands construisent un pont de bateaux à hauteur de Iges et installent sur le mont d'Iges deux batteries d'artillerie. A 2 h du matin le village de Glaire partiellement détruit est incendié.

7) En 1767 Jean François Maucombe, seigneur de Glaire et de La Tour, embellit la maison forte de Vilette dite maison roturière. Le duc de Mazarin, suzerain, conserve la propriété seigneuriale de la terre de vilette et anoblit les pierres. Au XVIIIè siècle, le château de Vilette se nomme « La maison de Vuarigny.

8) La percée de Sedan entamée le 10 mai 1940 se poursuit à Iges le 13 mai. Les blockhaus n'ont pas de portes blindées et quand ils en ont, les clés sont introuvables pour y accéder.

Rénovation de la toiture de la grange Rue Foch



L'eau et le vent menaçaient sérieusement l'édifice à la charpente partiellement dégradée et la couverture tuiles et ardoises percée en de multiples endroits.

Après avoir soumissionné à l'appel d'offres de la commune, c'est à l'entreprise Thévenin père et fille à Mazerny que les travaux ont été confiés.

Le remplacement d'une partie de la charpente, du chéneau central et la pose de 469 m² d'ardoises pour un coût de 60000 € est prévu sur une période d'un mois.

« Tennessee road » invite ses 24 adhérents à l'assemblée générale

Dimanche 11 octobre la présidente, Marina Caniaux, a organisé l'A.G. de l'association Tennessee road à la salle polyvalente de Glaire. Le groupe a participé aux manifestations du téléthon, de l'interclub et du carnaval de Donchery.

Le workshop des 9 et 10 novembre 2019 organisé par l'association et animé par le chorégraphe Darren Bailey a été le point d'orgue de l'année.



Les directives préfectorales et communales ont été consciencieusement appliquées

La présidente a suggéré de renouveler cette réunion collaborative qui a attiré des danseurs de très loin et permis de dégager un bénéfice qui renforce les comptes de l'association présentés par Françoise Menoux.

Les adhérents ont procédé au renouvellement du bureau, en maintenant la présidente et la trésorière en place et en leur enjoignant Thaïs VIVIAN en qualité de secrétaire. La réunion a été clôturée sans le verre de l'amitié.

Les vacances de la Toussaint

Les vacances scolaires de Toussaint sont identiques, quelle que soit la zone concernée. Elles ont commencé le 17 octobre et les cours reprendront le 2 novembre 2020.

Chez certaines familles, c'était habituellement la période faste pour les grands parents de retrouver l'ensemble des petits enfants vivant parfois un peu partout en France.

La covid interdit les effusions, pire, elle recommande le port du masque par la voix du président de la République. Alors que faire? Outrepasser les recommandations au risque de contaminer les plus fragiles? Ne pas se rendre chez les grands parents? Ou tout simplement appliquer les consignes?

Décidément ce virus pose de sérieuses questions.....

Spécial seniors

La commission communale d'action sociale examinera les droits des personnes habitant le village et qui ont eu ou auront 70 ans au cours de l'année 2020.

Si vous êtes concernés, merci de le signaler à la mairie au plus tard le 06 novembre 2020



Face à la covid-19 la vie associative est en stand-by: osons la métaphore

Dans l'édito du maire d'octobre 2019, André Godin écrivait « Ce flash info relate, comme à chaque parution, la vie de notre commune où le monde associatif occupe une place très importante »

Tels les êtres vivants dans le poème de Guy de Maupassant « Nuit de neige » nos associations, comme les organisations professionnelles semblent gelées dans l'environnement qui nous est imposé.

Osons la métaphore avec quelques strophes du poème.

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix.
Pas un bruit, pas un son ; toute vie est éteinte.
Mais on entend parfois, comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois.

Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison ;
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.



Oh ! la terrible nuit pour les petits oiseaux !
Un vent glacé frissonne et court par les allées ;
Eux, n'ayant plus l'asile ombragé des berceaux,
Ne peuvent pas dormir sur leurs pattes gelées.

Dans les grands arbres nus que couvre le verglas
Ils sont là, tout tremblants, sans rien qui les protège ;
De leur oeil inquiet ils regardent la neige,
Attendant jusqu'au jour la nuit qui ne vient pas.

Visitez le site communal: www.mairie-glaire.fr